



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26/11/24

Breger
Levrault

ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_14-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 22 novembre 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCAION**

15 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2024

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU
M. PERON
M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-06-14

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE**

Dans le cadre de l'évolution de carrière d'un personnel technique, lauréat de l'examen professionnel, afin de procéder à son avancement de grade, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème Classe.



Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le 28/11/24
ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_14-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

CREE un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème Classe.

PRECISE que l'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune

HABILITE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cet emploi.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024

Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

